

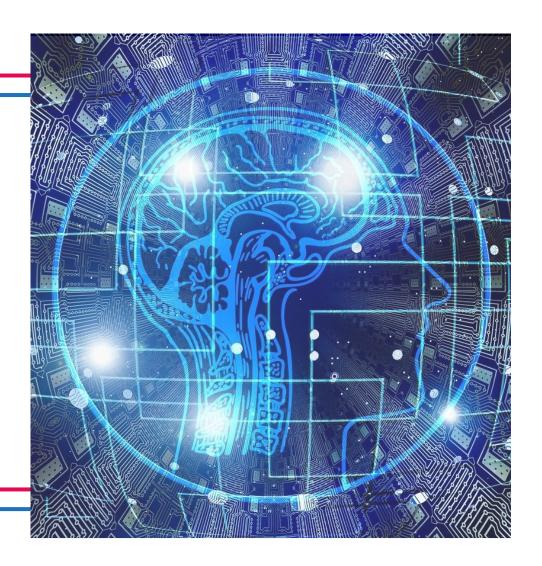






Accompagnement des ENS sur un parcours de type « Ségur »

Aout 2024













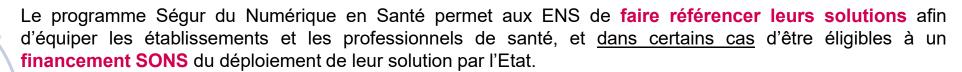
Objectifs généraux du parcours

L'objectif du programme Ségur Numérique est de :

- > Généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels de santé et avec l'usager
- Renforcer la sécurité de la donnée
- > Développer l'interopérabilité des systèmes d'information de santé pour mieux prévenir et mieux soigner



Qu'est-ce que le « Référencement Ségur » ?



Ce référencement s'articule autour de plusieurs couloirs métiers, pour lesquels les ENS sont invités à répondre à un ou plusieurs des dossiers de spécifications de référencement (DSR) applicables à leur solution, qui recensent les exigences auxquelles les solutions doivent se conformer.

Après une première vague, les candidatures pour la « Vague 2 » du Ségur ouvrent en 2024 et permettent de faire référencer les solutions au travers des guichets dédiés.





Financement Je dépose mes demandes pour financer mon déploiement





Etapes en amont du référencement Etapes du parcours de référencement Légende Etapes en aval du référencement Etapes transverses

Vue globale : mon parcours Ségur en tant qu'ENS





Orientation Je comprends mon positionnement et je m'oriente





Participation

Je participe activement aux concertations





Suivi & MCO

Je suis accompagné et je maintiens mon produit





Déploiement

Je déploie ma solution auprès des professionnels et établissements





Sortie de cycle et entrée dans le Run/MCO



Entrée dans un cycle









Dépôt des preuves

Je dépose mes preuves de conformité



Je développe les prérequis, je teste mes services numériques et je participe activement aux consultations















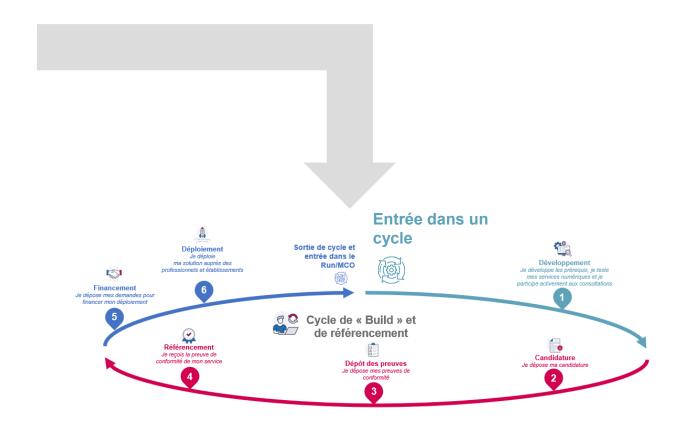
Focus : les entrées possibles dans un cycle





Conditions d'entrée

- Je développe mon <u>produit initial</u>; je rentre donc dans un premier cycle de « Build » et de référencement.
- Je réalise une montée de version majeure du produit ; je dois à nouveau effectuer le dépôt de preuves après lancement d'un nouveau cycle.
- Les <u>référentiels évoluent</u>; je dois à nouveau effectuer le dépôt de preuves après lancement d'un nouveau cycle.
- Un <u>audit a posteriori</u> rend compte de manquements ; je dois à nouveau effectuer le dépôt de preuves après lancement d'un nouveau cycle.















Un accompagnement offert par les opérateurs aux ENS tout au long de leur parcours



Orientation et développement



Comprendre le Ségur du Numérique en Santé – Présentation du programme & Document descriptif



Comprendre les prérequis – Mon Parcours Guidé – G NIUS



S'informer sur les couloirs de la Vague 2 -Référencement Ségur



Retrouver toutes les ressources Ségur par couloir -Toutes les ressources Ségur



Se connecter à son Espace Authentifié – Connexion



Se former sur la e-santé – Plateforme Formation



Comprendre les prérequis (DMP, INSi, appli carte Vitale, ordonnance numérique)



Prendre connaissance des tests et de la procédure d'homologation - Site du CNDA



S'informer sur le financement Ségur – Site de l'ASP



Préparation et suivi de candidature



Plateforme Convergence



Espace Industriels GIE SESAM-Vitale



Espace personnel CNDA



Portail Ségur Numérique



Support et accompagnement



Portail Industriels de l'ANS





Formulaire de contact



Espace Industriels du GIE SESAM-Vitale



Portail IRIS du GIE SESAM-Vitale

FAQ de l'ASP



Espace Authentifié (EA) Formulaire de

> contact **Ségur** Contact de

Formulaire de contact de l'ASP







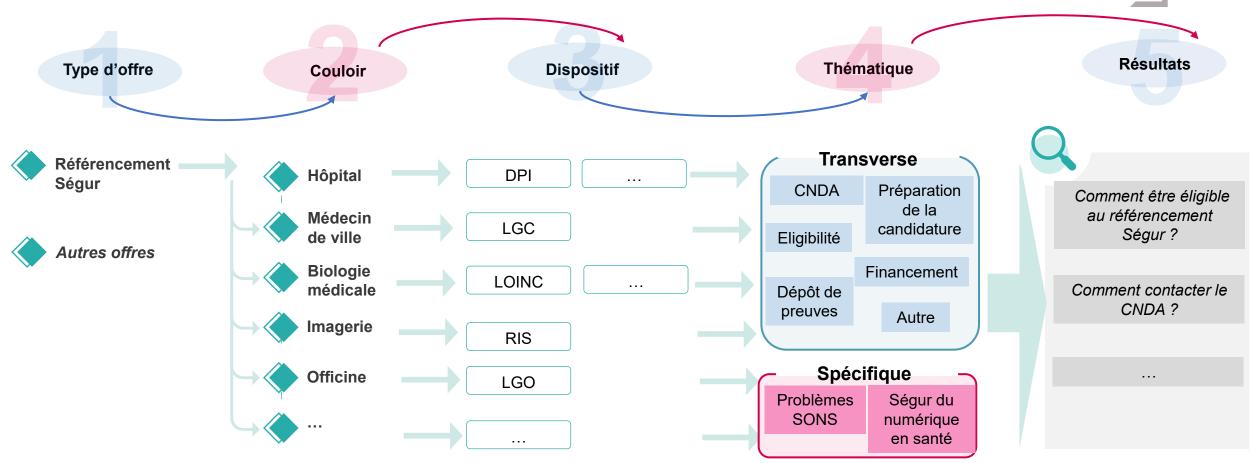






Zoom sur la FAQ du Portail Industriels de l'ANS

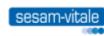
La FAQ industriels permet à chaque ENS de se renseigner sur le référencement Ségur en fonction du **couloir**, du **dispositif** et la **thématique** recherchés par l'ENS. Une FAQ adaptée en fonction du profil de l'entreprise lui sera ensuite affichée en fonction des réponses aux questions précédentes.















Mono-éditeur

(il s'agit de la majorité des cas)

1er parcours : ma solution n'a jamais été référencée Ségur, et je souhaite réaliser un référencement dans le cadre de la Vague 2 → je suis toutes les étapes du parcours commun proposé

<u>2ème parcours</u>: ma solution a **déjà** été référencée Ségur, et je souhaite être référencé dans le cadre de la Vague 2 → seules les preuves <u>critiques</u> doivent être redéposées



Groupement

J'ai X solutions, mais ne souhaite pas déposer X fois le même dossier pour chaque solution, notamment au niveau des preuves transversales → j'attends que l'équipe référencement Ségur analyse mon dépôt de dossier administratif de la candidature et demande des modifications sur le périmètre de ma solution si nécessaire.



Marque blanche

Je reprends à mon compte un service ou produit référencé Ségur conçu par une ENS

1er parcours : le logiciel est repris sans modification (contrat de licence) mais sous un autre nom → le référencement est hérité, donc aucune action à mener

<u>2ème parcours</u> : le logiciel est intégré avec des modifications → **nouvelle vérification d'une partie des preuves**



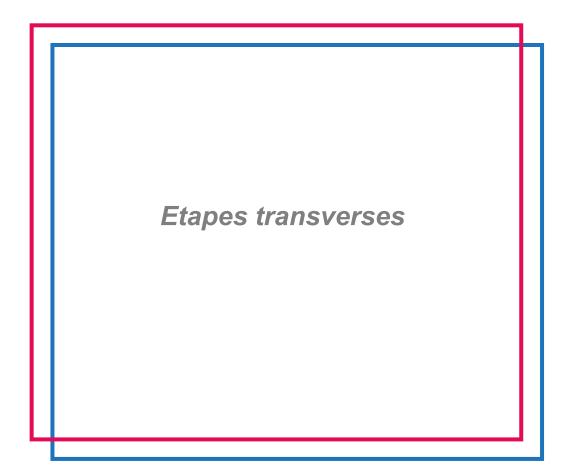
L'ENS doit bien identifier dans quel cas elle se situe afin d'identifier le **parcours associé**, ce qui facilitera sa **candidature au référencement Ségur Vague 2.**













Orientation

Je comprends mon positionnement et je m'oriente





Participation

Je participe activement aux concertations





Suivi & MCO

Je suis accompagné et je maintiens mon produit

















Etape A: Orientation



Je souhaite connaître les informations relatives à mon parcours Ségur, ouvrant à un financement ou non

Je souhaite me renseigner davantage sur les étapes à suivre et savoir si je suis éligible à un référencement voire un financement

J'ai pris connaissance des modalités de référencement et souhaite me former sur différents sujets de e-santé liés au référencement Ségur





Je me rends sur le portail Portail <u>Industriels</u> de l'ANS, <u>m'inscris à</u> Industriels Santé Connect (iSC), ouvre mon compte sur l'Espace Authentifié et complète mon profil.



Je me rends sur la plateforme <u>G_NIUS</u> de l'ANS pour consulter le parcours auidé de référencement de financement Ségur Numérique



Je me rends sur la plateforme Formation



Portail Industriels

Appui aux ENS à se conformer aux référencements nationaux et aux exigences règlementaires



Plateforme G_NIUS

Orientation et information sur les dispositifs en place pour aider au développement du numérique en santé



Plateforme Formation

Mise à disposition de modules de formation en e-learning sur des thématiques clés de la e-santé



Espace Authentifié (EA)

Accès aux services en ligne de l'ANS via une plateforme sécurisée.











Etape A: Orientation



J'ai pris connaissance des sujets qui m'intéressent, et souhaite me renseigner plus en détails sur les prérequis au référencement Ségur

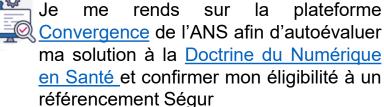


J'ai pris connaissance des modalités de référencement, souhaite évaluer ma solution et confirmer mon entrée dans un parcours Ségur





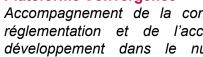
Je me renseigne sur les prérequis 🌃 nécessaires sur l'espace industriels du SESAM-Vitale, et sur certifications sur le site du CNDA, où je peux compléter un formulaire de contact.





Portail Industriels

Appui aux ENS à se conformer aux référencements nationaux et exigences règlementaires.



 Questionnaires d'autoévaluation basés sur des référentiels d'exigences



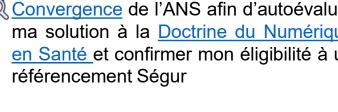
Site du GIE SESAM-Vitale

Informations sur les prérequis (DMP, INSi, Ordonnance Numérique, appli carte Vitale)



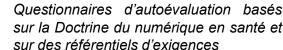
Site du CNDA

Informations sur les certifications



Plateforme Convergence

Accompagnement de la conformité à la réglementation et de l'accélération du développement dans le numérique en santé.



Dématérialisation des procédures de référencement sectorielles certification



Les bonnes pratiques



Consulter le calendrier, la FAQ de l'ANS ou la feuille de route du numérique en santé pour toute interrogation sur le référencement



Contacter l'ANS via le formulaire de contact pour toute question ne trouvant pas sa réponse



Les points de vigilance



Une ou plusieurs certifications (NIE et NIL) auprès du CNDA sont obligatoires via la constitution d'un dossier dédié (voir détail en étape 2)



Le développement de certains prérequis doit impérativement être effectué amont en accompagné par le GIE SESAM-Vitale (voir détail en étape 2)









Etape B: Participation



Je souhaite donner mon avis sur les évolutions de référentiels proposées.



Je souhaite participer à des forums et discussions permettant de mieux comprendre et faire évoluer l'écosystème de la e-santé.



J'ai des questions ou remarques générales concernant ma solution sur les exigences du référencement Ségur.





m'inscris l'espace concertation de l'ANS afin de pouvoir déposer des contributions diverses sur thématiques de l'ANS.



J'assiste aux rencontres industriels des opérateurs (événements ponctuels).



aux comités organisés participe remonte questions générales mes concernant ma solution auprès de ma fédération.



Espace de concertation

Inscription et participation aux concertations du numérique en santé à travers des contributions permettant le développement du numérique en santé.



Journées nationales des industriels (JNI)

Mobilisation et fédération des concepteurs de solutions d'e-santé via le partage des actualités réglementaires et évolutions d'usages.



Comité ENS de la e-santé

Instance collaborative et consultative impliquant les représentants de fédérations afin de faire évoluer la e-santé.

Rencontres industriels Vitale Davs



Contribution à l'accélération des usages du numériques en santé par l'intermédiaire d'une table ronde réunissant tous les acteurs de l'écosystème.















J'ai des questions ou remarques concernant les exigences du référencement Ségur ou les prérequis ANS.



J'ai des questions ou remarques concernant les prérequis GIE (téléservice INSi, ordonnance numérique, DMP, appli carte Vitale).





Je consulte la <u>FAQ</u> de l'ANS, et si je n'ai pas de réponse à ma question, je contacte mon référent ou complète un formulaire sur l'Espace Authentifié.



Je consulte le <u>site du GIE SESAM-Vitale</u> afin de trouver réponse à ma question.



Je consulte le <u>site du CNDA</u>, et si je n'ai pas de réponse à ma question, j'utilise l'adresse dédiée accessible via mon espace personnel.



Portail Industriels Espace Authentifié (EA)



Site du GIE SESAM-Vitale Informations relatives aux prérequis.



Site du CNDA

Inscription des ENS au portail du CNDA afin de débuter la procédure de certification CNDA et récupérer la preuve de l'obtention de la certification.









Etape C: Suivi & MCO



J'ai des questions ou remarques concernant les financements.



Je suis recontacté sur les preuves de conformité de ma solution numérique déjà référencée.



J'ai des questions ou un besoin d'accompagnement.





Je consulte le <u>site de l'ASP</u> et la <u>FAQ de l'ASP</u>, et si je ne trouve pas de réponse à ma question, je complète un formulaire de contact.



Des audits/contrôles a posteriori sont effectués pour vérification de conformité à la convention de référencement Ségur ; je dois donc impérativement redéposer les preuves nécessaires sur Convergence.



Je contacte mon référent ANS dont je retrouve le nom sur mon <u>Espace</u> Authentifié.



Site de l'ASP

Informations relatives au financement à l'équipement dans le cadre du Ségur du numérique en santé selon les différents couloirs.



Plateforme Convergence



Espace Authentifié (EA)

Accès aux services en ligne de l'ANS via une plateforme sécurisée.



Les bonnes pratiques



Votre référent de l'Espace Authentifié (EA) est votre contact privilégié en cas de question ; il est donc conseillé de le consulter dès lors que vous avez un doute ou une question.



Les points de vigilance



Si vous souhaitez remonter des questions par l'intermédiaire de votre fédération pour le prochain comité ENS, il est vital que celles-ci ne soient pas spécifiques à votre solution afin d'être prises en compte.

















Je développe les prérequis, je teste mes services numériques et je participe activement aux consultations













Etape 1 : Développement



Je souhaite m'informer sur le périmètre fonctionnel attendu et la marche à suivre pour obtenir le référencement de ma solution



Je souhaite connaître la liste des exigences rattachées au DSR (ou les référentiels à respecter le cas échéant) et la liste des preuves à fournir à l'ANS par l'éditeur pour obtenir le référencement



J'ai pris connaissances du DSR et du REM de mon couloir, et souhaite faire évoluer ma solution pour être conforme aux exigences





Je réalise des tests d'interopérabilité sur la Plateforme Gazelle, des tests MSSanté l'espace de confiance de test MSSanté de l'ANS ou Pro Santé Connect le Bac à Sable depuis l'Espace Authentifié du Portail Industriels.



rends sur Portail Industriels de l'ANS, dans lequel toute trouvent documentation en fonction type de dispositif de l'ENS.

référencements nationaux et exigences

Portail Industriels

règlementaires.

Appui aux ENS à



Je me rends sur le Portail Industriels de 'ANS, dans lequel se trouvent tous les fichiers d'exigence en fonction du type de dispositif de l'ENS.



conformer aux

Portail Industriels

Appui aux ENS à se conformer aux référencements nationaux et exigences règlementaires.



Plateforme Gazelle

Conduite de tests d'interopérabilité.



Espace de confiance de test MSSanté

Conduite de tests de raccordement MSSanté.



Espace Authentifié

Accès à des services dédiés de l'ANS au sein du Portail Industriels.

















A B C 2/2 6 1 4 3 2

Etape 1 : Développement



Je souhaite anticiper le développement de prérequis au référencement (téléservice INSi, ordonnance numérique, DMP)



Je souhaite préparer ou renouveler l'obtention de mes certifications CNDA, prérequis au référencement à l'ANS





Je me renseigne sur les prérequis nécessaires sur le <u>site du GIE</u> <u>SESAM-Vitale</u>, et notamment sur les spécifications relatives à ces prérequis.



Je me rends sur <u>mon espace personnel</u> <u>CNDA</u> afin de commencer les processus de certification en amont de ma procédure de référencement.



Site du GIE SESAM-Vitale

Informations sur les prérequis (DMP, INSi, Ordonnance Numérique, appli carte Vitale) et les documents de spécifications.



Espace personnel CNDA

Inscription des ENS au portail du CNDA afin de débuter le processus de certification.



Les points de vigilance



Candidater le plus tôt possible auprès du CNDA pour obtenir les certifications de la solution.

La délivrance des **certifications CNDA** dépend du périmètre adressé et de votre maturité. Il est nécessaire de bien anticiper cette démarche, qui est un préalable à la présentation de votre dossier à la commission de référencement Ségur de l'ANS.

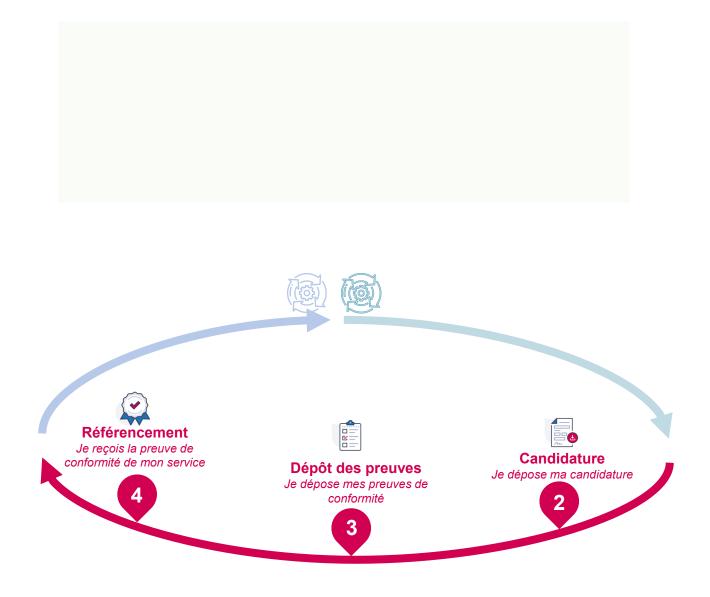


















A B C 1/2

Etape 2 : Candidature

Etapes de parcours générique déclinées pour chaque DSR 0 Parution arrêté SONS

Publication des REM, DSR & AF en vue du référencement des éditeurs

Date limite d'enrôlement et de dépôt des demandes de financement des avances

+ 19 mois

Date limite à laquelle l'ENS peut émettre une demande de financement et recevoir une avance.

Date limite de réalisation des prestations

+ 22-25 mois

Date limite des échanges

ANS/éditeur

+ 16 mois

Date à laquelle l'ensemble des preuves doivent être validées par l'équipe de référencement.

Date limite de dépôt des demandes de solde

+ 25-28 mois

Date limite du dépôt de dossier de référencement +6 mois

Date à laquelle le formulaire de dépôt administratif doit avoir été soumis au moins une fois par l'éditeur.

Date limite pour avoir déposé un « dossier complet de référencement »

+ 13 mois

Date à laquelle le dépôt complet des preuves de conformité doit avoir été effectué par l'éditeur.



L'ENS doit soit avoir déposé sa demande de solde, soit avoir envoyé son attestation de prestation.

Limite de réception des demandes de paiement de solde.









Etape 2 : Candidature





Mon dépôt administratif de candidature a été accepté : je rentre dans la phase d'éligibilité.



La procédure de certification CNDA est engagée, et je dispose de mes identifiants CNDA. Je peux me lancer dans la démarche de référencement.





(si non l'autodiagnostic réalisée de mentionné à l'étape A) sur la plateforme Convergence de l'ANS, le portail de dépôt des candidatures Ségur Vague 2.



Je réalise un dépôt administratif de la saisissant candidature en les informations génériques demandées par Convergence.

Ma solution a été enregistrée sur la

plateforme Convergence.



Je détaille le profil de ma solution sur la plateforme Convergence de l'ANS.

Note: si je suis un groupement, je peux maintenant déclarer les autres éditeurs du groupement.





Accompagnement de la conformité à la réglementation et de l'accélération du développement dans le numérique en santé.



Plateforme Convergence

Accompagnement de la conformité à la réglementation et de l'accélération du développement dans le numérique en santé.



Plateforme Convergence

Accompagnement de la conformité à la réglementation et de l'accélération du développement dans le numérique santé.



Les bonnes pratiques



Paralléliser les processus en candidatant au référencement Ségur dès l'obtention des NIE/NIL auprès du CNDA sans attendre l'homologation.



Les points de vigilance



Les informations déposées dans le cadre de la candidature à un DSR ne sont pas reprises dans le cadre d'une candidature à un autre DSR.











Etape 3 : Dépôt des preuves



Mon éligibilité a été confirmée par l'ANS, et je souhaite apporter les preuves de la conformité de ma solution pour la première fois.



Mon éligibilité a été confirmée par l'ANS et je suis référencé Ségur, mais je réalise une évolution majeure de ma solution.



Mon éligibilité a été confirmée par l'ANS et je suis référencé Ségur, mais les référentiels ont évolué.





preuves aux exigences DSR sur Convergence.



Je dépose mes <u>nouvelles</u> preuves de conformité aux exigences du DSR sur Convergence.



Je dépose mes nouvelles preuves de conformité aux exigences du DSR sur Convergence.



Plateforme Convergence



Plateforme Convergence



Plateforme Convergence









Etape 3 : Dépôt des preuves

3.2

J'ai besoin de déposer ma preuve de l'obtention de la certification CNDA.





Je récupère la preuve de l'obtention de la certification CNDA sur le <u>site du</u> <u>CNDA</u> (dans mon espace personnel), et la dépose sur <u>Convergence</u>.



Site du CNDA

Inscription des ENS au portail du CNDA afin de débuter la procédure de certification CNDA et récupérer la preuve de l'obtention de certification.



Plateforme Convergence





Les points de vigilance



La candidature ainsi que le dépôt des preuves doivent être effectués sur Convergence.



Les preuves doivent être déposées **individuellement** en liant chacune à l'exigence et au scénario de conformité



Le déploiement d'un service de l'Assurance maladie (ordonnance numérique...) peut être effectué dès réception de la certification CNDA.



Les preuves déposées dans le cadre de la candidature à un DSR ne sont pas reprises dans le cadre d'une candidature à un autre DSR.











Etape 4 : Référencement



Je souhaite vérifier que ma solution a bien été référencée comme conforme aux différentes exigences.

J'ai des questions en lien avec le processus de référencement et la certification de conformité.

J'ai reçu un PV contenant les détails de mon référencement et/ou un mail de notification, et j'ai bien pris connaissance de la décision de référencement par l'ANS.





consulte régulièrement ma pour tout PV commission ou toute notification m'invitant à me connecter à la plateforme Convergence.



Je consulte la FAQ du Portail Industriels, et si je ne trouve pas de réponse à ma question, je complète un formulaire de contact depuis mon Espace Authentifié.



Je consulte mon compte plateforme Convergence et récupère ma preuve de référencement avant d'accéder au quichet de financement pour m'enrôler (si applicable).



Plateforme Convergence

Accompagnement de la conformité réalementation l'accélération de développement dans le numérique en santé.



Portail Industriels

Appui aux ENS à se conformer aux référencements nationaux et exigences règlementaires.



Plateforme Convergence

Accompagnement de la conformité réglementation et de l'accélération développement dans le numérique en santé.

Espace Authentifié (EA)



es points de vigilance



La messagerie dédiée de Convergence est à surveiller régulièrement, vous y retrouverez les échanges avec les équipes de l'ANS et leurs éventuelles demandes.

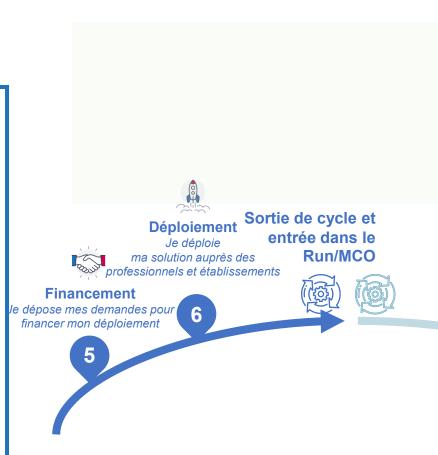




















Etape 5 : Financement

Je souhaite préparer tous les documents nécessaires à la procédure de financement.



Je souhaite tester le dépôt de demande d'avance auprès de l'ASP afin de m'assurer de la bonne conformité de mes documents lors du dépôt de mon dossier.



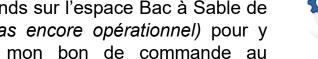
J'ai recu un retour positif quant à mon dépôt des pièces demandées sur l'espace Bac à Sable de l'ASP.



Je consulte le calendrier des demandes de financement sur le site de l'ASP en fonction de mon couloir, et récupère documents : bon de commande (BDC), vérification d'aptitude (VA) et mise en ordre de marche (MoM, si applicable) associés à mon couloir.



Je me rends sur l'espace Bac à Sable de 'ASP (pas encore opérationnel) pour y déposer mon bon de commande au format PDF, ainsi qu'au format JSON.





Espace Bac à Sable

Test du dépôt des documents relatifs à la procédure de financement.



Je me rends sur le Portail Ségur numérique de l'ASP pour m'y enrôler et déposer mes documents complétés de demande d'avance en lien avec la procédure de financement.



Portail Ségur numérique

Dépôt des documents relatifs procédure de financement.



Site de l'ASP

Informations relatives au financement à l'équipement dans le cadre du Ségur du numérique en santé selon les différents couloirs.









Etape 5 : Financement



Je reçois mon avance, et souhaite désormais percevoir le reste de mon financement.



Je réalise 3 déploiements pilotes et dépose les PV correspondants complétés et signés, les factures datées et les BDC associés sur le Portail Ségur Numérique de l'ASP.



Mes déploiements pilotes ont été validés et je souhaite percevoir le financement des Prestations Ségur réalisées pour l'ensemble de mes clients.



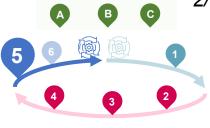
Je dépose mes documents VA et de MoM (si applicable) complétés et signés, la facture datée en lien avec la VA et

le(s) BDC associés sur le Portail Ségur Numérique de l'ASP.



Portail Ségur numérique

Dépôt des documents relatifs à la procédure de financement.





Les bonnes pratiques



S'assurer que tout est en ordre en premier lieu sur l'espace Bac à Sable de l'ASP est essentiel afin de un refus de pas recevoir financement.



Les points de vigilance



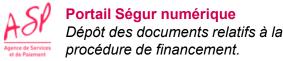
Le JSON déposé sur le Portail Ségur Numérique de l'ASP doit :

- être identique au modèle proposé à la virgule près,
- Refléter le scenario d'installation effectivement réalisé et décrit dans la VA ou la MOM





















Je ne suis pas d'accord avec la décision liée à mon financement ou mon référencement.



Ma solution est référencée, j'ai éventuellement été financé, et suis prêt à déployer ma/mes solution(s) numérique(s).



J'ai déployé une nouvelle version de ma solution qui altère une exigence du Ségur.





Je dépose un recours hiérarchique par courrier auprès de l'ANS (adressé à Annie Prévot) ou de l'ASP avec une copie de décision contestée, les raisons de droit et de fait qui motivent la contestation, et tous les documents utiles à l'appui du recours.



Je déploie et propose ma solution aux professionnels et établissements de santé ma/mes solution(s) numérique(s) certifiée(s) Ségur en fonction du délai de déploiement attendu du/des dispositif(s) déployés.



Je dépose des nouvelles preuves à jour sur la <u>plateforme Convergence</u> de l'ANS afin de ne pas



Plateforme Convergence

Accompagnement de la conformité à la réglementation et de l'accélération du développement dans le numérique en santé.



Les points de vigilance



Il n'est pas possible à l'heure actuelle de déposer un recours en ligne, mais un service sera prochainement mis en œuvre.



Des audits/contrôles a posteriori peuvent être effectués pour vérification de conformité à la convention de référencement Ségur.



Le déploiement d'un service (ordonnance numérique...) peut être effectué dès réception de la certification CNDA.